

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 40 (1914)
Heft: 12

Nachruf: Tauxe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Programme de concours pour l'étude d'un projet de bâtiment pour une Ecole professionnelle à Lausanne.

La Municipalité de Lausanne ouvre un concours entre les architectes établis à Lausanne pour l'élaboration de projets d'aménagement de la propriété que la commune possède à Beaulieu (Le Château et ses abords) ainsi que pour l'étude de plans d'une Ecole professionnelle et de métiers sur le dit terrain, suivant les détails ci-après et en outre l'extension possible de ce bâtiment à l'usage de locaux scolaires sans détermination spéciale pour le moment. Pour la partie destinée à des extensions futures, il ne sera pas indiqué de détails dans le plan mais simplement un tracé en plan montrant l'utilisation que l'on pourra faire du solde du terrain disponible. Un préau n'est pas indispensable.

Les projets devront être remis pour le *15 août* prochain avant 6 h. à la Direction des Travaux de Lausanne. Tout projet remis après cette date ne sera pas pris en considération.

Les projets seront soumis à un jury composé de: MM. Ed. Fatio, architecte, Genève; Maurice Braillard, architecte, Genève; Daxelhofer, architecte, Berne; Burnier, municipal, directeur des Ecoles, Lausanne; Paul Rosset, municipal, directeur des Travaux, Lausanne. Suppléant: M. Edmond Boitel, architecte, Colombier.

Une somme de 7000 francs est mise à la disposition du jury, pour récompenser les 5 meilleurs projets, cependant si le résultat du concours était insuffisant, le jury pourrait ne pas répartir la totalité de la somme. Par contre s'il y avait d'autres projets intéressants la municipalité se réserve le droit de pouvoir en faire l'achat et le jury en fixera la valeur.

Les projets primés deviendront la propriété de la municipalité. Elle a l'intention de remettre l'exécution des travaux au meilleur projet, elle se réserve néanmoins toute liberté à cet égard. Dans le cas où l'exécution du bâtiment ne serait pas remise à l'auteur du premier prix une surprime de 1000 francs lui serait adjugée.

Le même concurrent ne peut obtenir plus d'une prime.

Les projets seront exposés publiquement pendant dix jours après le verdict du jury.

Il sera remis aux concurrents :

1^o un plan au 1: 500 donnant l'ensemble du terrain compris entre l'avenue des Bergières, l'avenue du 24 janvier, la nouvelle rue projetée St-Roch-Beaulieu et à l'est le Clos Vernand et le Clos Beaulieu.

2^o une photographie prise du point A (sud Ecole de commerce).

3^o une photographie prise de la plaine de Beaulieu.

4^o un profil du terrain du nord au sud.

Le plan indique en rouge le périmètre du terrain utilisable, l'ancien château de Beaulieu et sa terrasse devant être réservés pour le moment. Il est recommander aux concurrents d'éviter tout excès de hauteur pouvant masquer la vue du lac depuis la promenade de Beaulieu, en outre la disposition du constructeur devra être conçue de façon à conserver au château de Beaulieu et à son petit parc son caractère artistique et harmonieux.

La municipalité recommande aux concurrents une grande simplicité dans l'élaboration des projets.

Les projets comprendront :

1^o un plan d'aménagement et d'ensemble à 1/500 qui pourra être rendu sur le plan remis avec le programme.

2^o les plans de chaque étage au 1/200.

3^o les façades au 1/200.

4^o deux coupes générales N. S. et O. E. au 1/200.

5^o la façade principale au 1/100.

6^o une perspective au moins prise du point A à n'importe quelle altitude; elle ne pourra pas excéder le format grand angle.

Les plans seront établis aux échelles prescrites, toute modification étant un motif d'exclusion.

Il ne sera pas tenu compte de plans remis en plus de ceux que le présent programme demande.

Sur le plan du rez-de-chaussée le cube total du bâtiment sera indiqué. La destination de chaque local sera indiquée en toutes lettres sur le plan dans les locaux respectifs.

Une gracieuse collègue, nous écrit :

In Memoriam.

Tous les anciens élèves de l'Ecole d'Ingénieurs de Lausanne auront appris avec regret la mort de M. Tauxe, survenue le 25 mai dernier, aussi ne voulons-nous pas laisser disparaître cette figure sympathique sans lui adresser notre souvenir.

Concierge de notre école depuis sa fondation, c'est-à-dire depuis 1853, il avait atteint sa 97^{me} année et avait conservé toutes ses facultés.

Il avait vu défiler les sept cents ingénieurs diplômés de Lausanne et, pour le moins, autant d'étudiants qui ont abandonné leurs études. Son souvenir s'était plutôt attaché aux élèves de l'Ecole spéciale, dont il se rappelait et aimait à raconter tous les faits et gestes, tandis que les jeunes — troupe si hétérogène — l'intéressaient beaucoup moins.

Chrétien convaincu, paisible et dévoué, il visitait souvent des malades pauvres et ne craignait pas de leur prodiguer, à l'occasion, des soins physiques. Nous nous souvenons de sa bonhomie qui ne l'abandonnait que lorsque les cerises du jardin de l'Ecole de la rue de la Tour étaient en danger ou lorsque, pendant les batailles d'hiver, les salles se remplissaient de boules de neige. Dans ces cas graves, derrière sa fenêtre du premier étage, M^{me} Tauxe, invalide (morte, il y a quelque temps, à 93 ans), secouait son bonnet pour montrer son mécontentement.

Hélas! le bon père Tauxe n'effacera plus, d'un coup de torchon indifférent, sur les planches noires, les grimoires mathématiques qui ont donné tant de peine à professeurs et élèves; il ne sonnera plus ce timbre libérateur que les étudiants attendent, à midi, pour s'élancer vers la place Saint-François. Avec lui quelque chose de notre passé a disparu, quelque chose de ce temps joyeux, quoique pénible, de nos études où nos plus grands malheurs n'étaient que de mauvaises notes, nos plus grandes responsabilités que des projets fictifs et nos meilleurs amusements les bonnes farces jouées à nos camarades. Et, maintenant, si les anciens élèves

retournent à l'Ecole de la rue de la Tour, ils n'y trouveront plus celui qu'ils savaient toujours présent, prêt à les recevoir avec bienveillance, le dernier lien qui rattachait encore les jeunes à la première génération des ingénieurs vaudois.

C. B.

Ecole Polytechnique fédérale.

Des bourses de voyages sont accordées aux anciens élèves de la section d'Architecture de l'Ecole, tous les deux ans, sur les revenus de la Fondation *Füssli* (Fr. 20,000), et tous les ans sur ceux de la Fondation *Friedrich* (Fr. 50,000).

Les personnes qui désirent obtenir une bourse de la Fondation *Friedrich* doivent adresser leur requête à la Direction de la Division d'Architecture, avant le 15 juillet de chaque année.

Le règlement est délivré par la Chancellerie du Conseil de l'Ecole.

Société suisse des ingénieurs et des architectes.

Circulaires du Comité central aux membres de la Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.

CHERS COLLÈGUES,

Par la présente nous venons vous informer qu'en votre qualité de membre de notre Société vous avez droit à une *Carte permanente pour l'Exposition nationale à Berne* au prix de Fr. 15. Le porteur d'une carte permanente est autorisé à se faire délivrer des *cartes complémentaires* au prix de Fr. 15 pour les membres de sa famille qui habitent chez lui (à l'exception des Messieurs au-dessus de 20 ans).

Ces cartes donnent droit à un billet aller et retour pour Berne, au prix de la taxe simple, valable pour 8 jours.

Si vous avez l'intention de profiter de ces prix de faveur, nous vous prions d'envoyer votre photographie à notre secrétariat, éventuellement aussi celles des membres de votre famille. *Nous prions de ne pas oublier d'inscrire au dos des photographies les noms des personnes.* Les cartes permanentes sont expédiées contre remboursement.

CHERS COLLÈGUES,

M. A. Stumpf, à Berne, 42 Muristrasse, a fait grand sacrifice de temps et de dépenses pour réunir une belle collection d'illustrations de *Greniers Bernois*, constructions tout à fait typiques. L'Institut Polygraphique à Zurich s'est chargé d'en reproduire une série de 100 sujets en phototypie qui paraîtra vers la fin juin. Environ 100 plaques diapositives seront à la disposition des sections de la Société.

La maison éditrice a eu l'obligeance de faire une réduction de prix pour les membres de la S. I. A. qui souscriront à la publication *jusqu'à fin juillet prochain*. Ce prix de faveur est de Fr. 4; cependant les commandes remises après la dite époque ne sauraient être exécutées qu'au prix de magasin de Fr. 5.

Le Comité central étant d'avis qu'il s'agit ici d'un ouvrage exceptionnellement beau et intéressant qui mérite une forte circulation, désire en recommander l'acquisition à tous nos membres.

Les épreuves d'illustrations jointes à cette circulaire suffiront pour vous donner une bonne idée du genre et de la qualité de cette publication.

Nous espérons recevoir de nombreuses commandes!

Recevez, chers collègues, nos salutations bien sincères.

Pour le Comité Central
de la Société suisse des Ingénieurs et des Architectes :

Le président,

H. PETER

Le secrétaire,

A. HÄRRI, ing.

Chers Collègues,

L'assemblée des délégués S. I. A. du 7 février dernier à Zurich a pris la résolution de créer un *groupe spécial de la voirie*, et de charger le Comité central de nommer une Commission permanente de ce groupe. Cette Commission a été constituée le 6 juin 1914 à Olten; elle se compose de Messieurs :

Président : M. V. WENNER, Ing. de la Ville à Zurich
 » Herm. Aebi, Ing. cant., à Berne. } Comité.
 » A. Bernath, Insp. des routes, Zurich
 » d'Allèves, Ingénieur Cantonal à Sion.
 » O. Businger, Ing. de la ville, à Lucerne.
 » Charbonnier, Ing. cantonal à Genève.
 » W. Dick, Ing. de la ville à St-Gall.
 » A. Hotz, Ing. cantonal, à Neuchâtel.
 » Moor, Ingénieur à Bâle.
 » J. Solca, Ingénieur cantonal, à Coire.
 » Fritz Steiner, Ingénieur de la ville, à Berne.

La Commission a discuté le *Règlement spécial de ce groupe* et elle le soumettra à l'approbation de la prochaine assemblée.

Ci-joint le projet de ce règlement qui vous mettra au courant du but poursuivi. Par la présente nous avons l'avantage de vous inviter à vous faire inscrire comme membre du groupe spécial pour la voirie. En raison de l'augmentation du trafic général et des exigences nouvelles de la circulation, la voirie en Suisse est appelée à prendre un développement important et il faudra résoudre un très grand nombre de problèmes techniques et juridiques. Des relations plus fréquentes entre collègues qui s'occupent spécialement de ces questions, fourniront l'occasion d'examiner et de discuter utilement les expériences faites ainsi que les propositions nouvelles, et de se tenir au courant des plus récents progrès faits dans le domaine de la voirie.

Par des essais pratiques, et avec l'aide des autorités, nous espérons pouvoir aussi contribuer, pour notre part, à la solution des problèmes qui se poseront.

Les membres du groupe spécial n'ont aucune obligation financière. Une fois inscrits sur la liste tenue par le secrétariat, ils recevront toutes les communications qui peuvent intéresser ce groupe spécial.

C'est avec plaisir que nous verrons cette liste se couvrir de noms.

Recevez, chers Collègues, nos salutations bien sincères.

Pour la commission du groupe Voirie :

Le Président :

V. WENNER, ing. de la ville.

Le Secrétaire :

A. HÄRRI, ingénieur.

Zurich, le 11 juin 1914.